Communauté de Communes PAYS VIGANAIS



LE RISQUE FEU DE FORET



Quels sont les enjeux?

La forêt est multifonctionnelle. Elle participe à de nombreux enjeux que la Communauté de communes du Pays Viganais porte au travers de sa politique de territoire. Cette forêt structure notamment les paysages, fait vivre une économie autour du bois et du tourisme, abrite une biodiversité variée et permet de lutter contre le réchauffement climatique.

59 %
de forêt sur
votre territoire
(22 750 ha)

LE FEU EST UNE MENACE DIRECTE HUMAINE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE!

100 %
de votre territoire
concerné par le risque
incendie

10 662 habitants exposés

3,2 millions

de m³ de bois sur pied menacés

Pourquoi agir?



1 ha brulé = 10 000 € de dégâts occasionnés

Le risque incendie est très important dans notre département. Le Gard est un des départements les plus à risque de l'arc méditerranéen et cette tendance se renforce chaque année. En tant que structure intercommunale, vous avez pris la compétence DFCI. Vous avez un rôle à jouer car la forêt fait partie du développement de votre territoire.

Si un incendie se développait sur votre territoire :

1 ha brulé = 46 t de CO₂ rejeté dans l'atmosphère

- Les paysages ne seraient plus les mêmes, cela impacterait potentiellement le tourisme et l'activité économique, sociale et forestière.
- Beaucoup d'infrastructures publiques seraient endommagées, ce qui occasionnerait une dépense importante pour votre collectivité.
- Plusieurs autres risques seraient amplifiés (inondations, embacles, glissements de terrains, etc.)

AGISSEZ MAINTENANT, AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD!

COMMUNES ET COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DU GARD

Quel est le risque sur la Communauté de Communes du Pays Viganais ?

En matière de feu de végétation, il existe 2 grands types d'incendie :

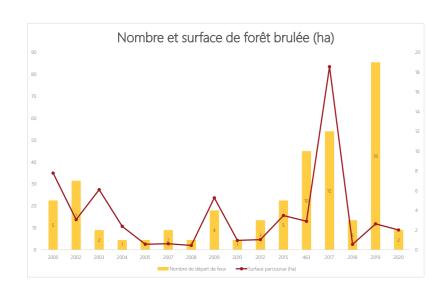
Les feux de forêts : feux situés dans les espaces forestiers ou à moins de 200 m des espaces forestiers.

Les AFERPU (Autres Feux de l'Espace Rural et Péri Urbain) : tous les autres feux de végétaux n'étant pas situés en forêt.

Le nombre total de feux (AFERPU et Feux de Forêts) sur une période de 20 ans, est **en légère baisse** (504 feux sur la période), **tout en restant à un niveau élevé** (24 feux en moyenne par an).

Le nombre de feux de forêt est globalement en baisse.

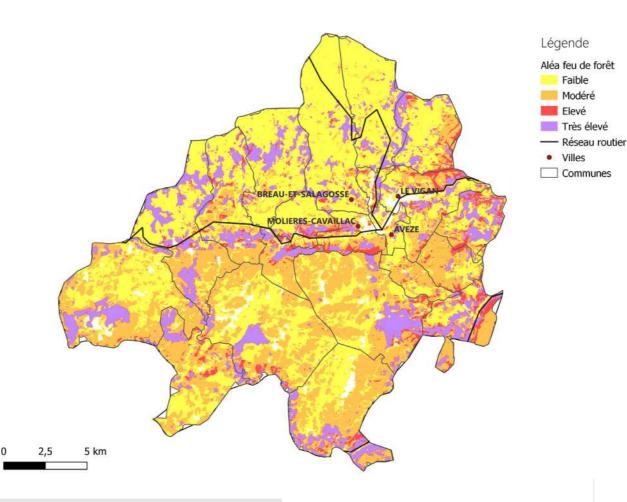
La surface de forêt brulée est en moyenne de 16 ha/an (248 ha/ an dans le département) avec un feu de taille plus importante en 2017.



2 grands feux en 1976 et 1989

qui ont parcouru environ 300 ha

1 départ de feu tous les 15 jours depuis 20 ans



10 %
de la surface
forestière du
territoire
a brulé en 50 ans

78

feux de forêts

es 20 dernières années

(451 feux en 50 ans)

dernières années (2 374 ha en 50 ans).

Votre territoire est très boisé. Les

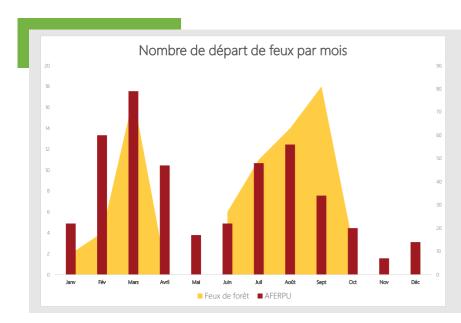
262 ha de forêt ont brulé les 20

Votre territoire est très boisé. Les autres feux de l'espace rural et périurbain sont courants. Ceux-ci peuvent dégénérer en atteignant des forêts et en prenant une ampleur très importante.

Il est important de communiquer sur l'interdiction de faire du feu. Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Pour rappel, en forêt et à proximité des massifs forestiers, par arrêté préfectoral du 31/08/2012, tout emploi de feu est strictement interdit chaque année, entre le 15 juin et le 15 septembre.

426
AFERPU
les 20 dernières années
(869 feux en 50 ans)

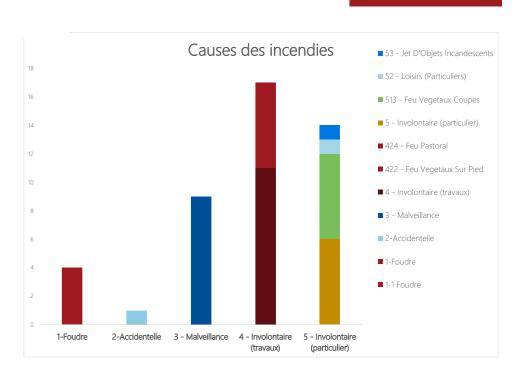


Un risque présent toute l'année

De manière générale, dans le Gard, les feux de forêts se déclarent majoritairement en période estivale. Sur votre territoire, quelques feux de forêts sont également présents en hiver

Les feux péri-urbains sont également très présents en février et mars avec les périodes d'écobuage. 2/3 des feux sont involontaires (69%)

1/5 sont de la malveillance (20%)





Comment agir?

Le nombre de feux de forêt est faible mais peut impacter de grandes surfaces La forêt très présente. Peu de feux se déclarent, mais certains peuvent brûler de grandes surfaces. Il faut inculquer la culture du risque et prévenir les négligences!

- Lancez une campagne de communication dans le journal de l'intercommunalité et dans vos offices de tourisme pourrait être bénéfique.
- Communiquez auprès des administrés sur l'intérêt de réaliser les Obligations Légales de Débroussaillement pour se protéger du feu et protéger la forêt.

Le nombre de feux périurbains est important La particularité du territoire est la présence de feux de forêts en plein coeur de l'hiver. Plusieurs arrêtés encadrent déjà les feux. Il est important de les faire connaître et respecter.

Installez des panneaux et des affiches dans les secteurs les plus touristiques et les plus à risque.

L'encadrement et la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire font partie des leviers d'action.

Intégrez les préconisations du Porter à Connaissance départemental sur le risque feu de forêt dans vos documents d'urbanisme et de planification. Evaluez le risque feu de forêt avant l'autorisation de nouveaux permis de construire.

L'imprudence représente la grande majorité des feux Il est essentiel d'indiquer aux administrés que l'imprudence est responsable de deux tiers des départs de feux.

Dans les périodes à risque, rappelez que les travaux doivent êtres proscrits suivant les horaires (arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2020-0071).

Le brûlage des végétaux est formellement interdit, sauf dérogation spéciale. La gestion des déchets est un enjeu pour limiter les combustibles à proximité des lieux de vie et d'activités.

Communiquez sur les horaires des déchetteries.

Proposez des solutions supplémentaires de stockage et de ramassage des déchets verts dans les périodes propices au débroussaillement.

CONTACTEZ-NOUS, NOUS AVONS DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PRÊTS À L'EMPLOI!

Retrouvez tous nos outils dédiés aux élus sur notre site internet www.collectivitesforestieres-occitanie.org



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région. Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.



CONTACTEZ-NOUS

Communes et Collectivités forestières du Gard

04.11.75.85.17

gard@communesforestieres.org www.collectivitesforestieres-occitanie.org Avec le soutien financier de :





